



MAIRIE DE PLUMELIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le trois septembre, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire.

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur BOURGES André(arrivé à 20h12), Madame LE GAL Martine, Monsieur LORIC Roland, Madame CONAN Patricia, Monsieur BERNARD Didier, Monsieur SIBERT Christian, Madame LE BOULER Isabelle, Monsieur LORGEUX Éric, Monsieur CORRE Jacques, Madame BERNARD Isabelle, Madame LIDURIN Christelle, Monsieur BERNARD Anthony(arrivé à 20h25), Madame LE BOULAIRE Sabrina, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame MILLET Laurence, Madame LE HAZIF Elodie, Madame GUEGAN Murielle, Monsieur LE BELLEGO Louis, Madame PEDRONO Vanessa (arrivée à 20h28).

Excusé et représenté : Monsieur LE BOULAIRE Nicolas (pouvoir à Monsieur GUEGAN Pierre).

Excusée : Madame LE GROS-DIBOUES Elodie.

Absente : Madame LARCADE Nathalie.

Secrétaire : Monsieur ROSELIER Frédéric

A l'ouverture de la séance

Nombre de conseillers en exercice: 23

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers votants : 18

Excusés : 2

Absents : 4

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur ROSELIER Frédéric est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité par 18 voix le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2020.

BUDGETS – DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire rappelle que les budgets lotissements sont des budgets annexes.

Suite à la réalisation de travaux par MORBIHAN ENERGIES dans les Résidences de l'Étang et des Bleuets, certaines factures viennent seulement d'être transmises par Morbihan Energies et n'avaient pas été comptabilisées dans le budget prévisionnel. Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de valider une décision modificative sur les budgets de la Résidence de l'étang et de la Résidence des Bleuets en votant des crédits supplémentaires :

BUDGET RESIDENCE ETANG N°20802 - DM N°1
PAIEMENT DE LA FACTURE SDEM (réseau télécommunications)

Section de fonctionnement		
Dépenses		
605	Achats de matériel, équipements et travaux	5 000,00 €
Recettes		
7552	Déficit du budget annexe	5 000,00 €

BUDGET RESIDENCE BLEUETS N°20803 - DM N°1
PAIEMENT DE LA FACTURE SDEM (réseau télécommunications)

Section de fonctionnement		
Dépenses		
605	Achats de matériel, équipements et travaux	8 300,00 €
Recettes		
7552	Déficit du budget annexe	8 300,00 €

BUDGET GENERAL N°208 - DM N°1
PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DES LOTISSEMENTS

Section de fonctionnement		
Dépenses		
6521	Déficit des budgets annexes	13 300,00 €
Recettes		
74121	Dotation de solidarité rurale	13 300,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, par 18 voix pour, les décisions modificatives budgétaires présentées.

PRETS : PROPOSITION DE PASSAGE A TAUX FIXE

Monsieur Le Maire précise que parmi les prêts actuellement en cours, la commune a obtenu le 01/10/2010 auprès du Crédit Agricole un prêt à taux révisable pour financer une partie des travaux de la maison de santé. D'un montant initial de 300 000€, le capital restant dû de ce prêt en date du 11/08/2020 s'élève à 160 945.48€. Les mensualités sont trimestrielles et la dernière échéance est fixée au 15/01/2031.

Depuis la réalisation, les taux ont varié :

- ✓ 1^{ère} échéance : 15/04/2011 – taux de 1.372% (échéance 4145.72€)
- ✓ 15/01/2012 : taux maximum de 1.88% (échéance de 4503.19€)
- ✓ 15/01/2020 : taux minimum de 0.00% (échéance de 3832.04€)

Monsieur le Maire explique que le contexte d'évolution des taux a incité la collectivité à envisager un passage à taux fixe. L'offre transmise à la date du 11/08/2020 par le Crédit Agricole présente un taux fixe à 0.45% pour la durée restante soit une échéance trimestrielle de 3925.43€.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 18 voix pour, autorise Monsieur Le Maire à donner suite à la proposition de passage à taux fixe du prêt ci-dessus décrit et autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour actualiser la proposition et signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS DE COUTURE

Monsieur Le Maire rappelle que durant la période de confinement, de nombreuses couturières via les associations de couture de la commune, « AMIPATCH » et « DE FILS EN AIGUILLES », ont participé activement à la confection de masques et à la couture des kits commandés par la collectivité. Les couturières bénévoles ont utilisé de manière intensive leur matériel, qui a parfois subi des casses, et ont également fourni certains nécessaires : fil, élastiques, aiguilles ...

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 300€ à chacune des deux associations « AMIPATCH » et « DE FILS EN AIGUILLES ».

Le conseil municipal après avoir délibéré par 17 voix pour et 1 abstention valide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300€ à l'association AMIPATCH et une subvention de 300€ à l'association DE FILS EN AIGUILLES.

SUBVENTION ACCUEIL SOLIDARITE

Monsieur le Maire précise que lors du vote des subventions aux associations, l'association Accueil Solidarité à Locminé n'avait pas transmis sa demande et cette dernière n'a ensuite pu être traitée du fait de la crise sanitaire. L'association Accueil Solidarité de Locminé se charge entre autre de faire fonctionner une épicerie pour les personnes qui peuvent bénéficier de l'aide de la Banque Alimentaire : des bénévoles interviennent toutes les semaines pour la distribution et l'accueil des bénéficiaires.

Monsieur Le Maire rappelle que La commission Finances en charge de l'étude des subventions aux associations, avait validé le principe d'un maintien des subventions au même niveau qu'en 2019 pour toutes les associations qui avaient bénéficié de subventions en 2019. En application de ce principe, il est donc proposé au conseil municipal de valider le versement d'un montant de 368€ à l'association Accueil Solidarité au titre de la subvention accordée aux associations.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 18 voix pour, valide le versement d'une subvention montant de 368€ au titre des subventions aux associations.

ACQUISITION MURS DE LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire rapporte que le commerce de boulangerie présent sur la commune est en vente au motif du départ en retraite du boulanger. Ce dernier est propriétaire des murs et a mis en vente depuis plusieurs mois son fonds de commerce et ses murs situés au 2 rue de la mairie.

Monsieur le Maire précise qu'il a régulièrement été en contact avec le boulanger à ce sujet, et que sur sa proposition, Monsieur LAFFEACH s'est inscrit sur le site internet dédié à l'émission « SOS Village ». Cela a permis plusieurs prises de contact avec des personnes intéressées par la reprise d'un commerce de boulangerie- pâtisserie-épicerie. Monsieur Le Maire souligne que le maintien de ce commerce est important et nécessaire pour soutenir la vitalité commerciale en centre bourg et continuer à offrir le service d'un commerce de proximité aux habitants. C'est un point sur lequel il a toujours été attentif.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire explique qu'il a déjà rencontré le repreneur intéressé par la reprise du commerce avec Monsieur LAFFEACH. Lors des différents échanges, il a ainsi été proposé que la commune se porte acquéreur des murs avec la mise en place d'une location-vente, c'est-à-dire un contrat de vente par lequel le propriétaire d'un bien s'engage à en céder la propriété à un locataire-acquéreur (l'acquéreur), après une période de location définie lors de la signature du contrat. Les modalités de ce contrat seront définies par acte notarié entre la commune et le futur commerçant. Monsieur Le Maire souligne qu'en proposant ce portage foncier, la commune facilite la cession du commerce et marque son soutien au commerce local et au futur repreneur.

Monsieur le Maire précise aussi que ce type de transaction a déjà été mis en place pour la reprise de la boucherie MARTIN : le dossier avait été porté à la fois par la communauté de communes et la commune.

Lors des discussions sur les modalités de cessions entre le vendeur et le repreneur potentiel, Monsieur le Maire informe qu'il a transmis une proposition d'achat à 200 000€ pour les murs. Le nouveau boulanger achèterait le fonds de commerce et verserait un loyer pour les murs. L'actuel boulanger a accepté quelques concessions sur le prix, car il souhaite véritablement que le commerce soit repris. Monsieur le Maire précise que s'il n'y a pas de repreneur rapidement, le commerce fermera en juin.

Monsieur ROSELIER Frédéric souhaite savoir si le logement est habitable et si le repreneur habitera sur place et interroge sur le calcul du loyer. Monsieur le Maire confirme que le repreneur habitera sur place dans un logement assez vaste situé au-dessus du commerce. Monsieur BERNARD Didier précise que le loyer sera global, estimé aux environs de 1500€ mensuel, mais il comprendra bien une part affectée à la partie commerce et une part affectée à la partie privée. Monsieur le Maire souligne qu'avec un contrat location-vente, les loyers versés viendront en déduction au moment de l'achat dans le délai imparti.

Madame LE HAZIF Elodie demande s'il y a des aménagements à prévoir, des mises aux normes. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas d'aménagements spécifiques à prévoir : l'atelier de production et le commerce sont aux normes.

Monsieur LE BELLEGO Louis précise que la TVA sera récupérée et demande si le service des domaines a été interrogé. Monsieur le Maire répond que les services des domaines n'ont pas été sollicités pour le moment car il souhaitait évoquer préalablement le sujet en conseil municipal pour obtenir l'aval des conseillers avant d'engager la démarche. Monsieur Le Maire précise qu'il a connaissance de la réglementation en la matière à savoir un seuil de 180 000€ fixé pour interroger les services des domaines. En tant que Maire, il précise en assumer la responsabilité, surtout lorsqu'il s'agit d'une décision en faveur du maintien du commerce local. Selon la décision de donner suite à cette proposition d'acquisition, les services des domaines seront sollicités. Suite à la demande de Monsieur ROSELIER Frédéric, il est précisé que le service des domaines est un service de l'Etat compétent pour estimer les biens vendus ou acquis par les collectivités.

Monsieur ROSELIER Frédéric demande si des travaux sont prévus sur la devanture et la façade. Monsieur Le Maire précise que le bâtiment sera acheté en l'état et qu'il n'est pas prévu de travaux. Des discussions pourront être envisagées avec le futur acquéreur en fonction de ses projets. L'objectif du futur boulanger est de reprendre le local commercial tel quel, et à court terme de développer le commerce.

Monsieur ROSELIER Frédéric note que la compétence économique est du ressort de la communauté de commune et interroge sur l'action de la commune dans le cadre de cette acquisition. Monsieur le Maire confirme, mais souligne que pour une reprise de commerce de proximité qui requiert de la réactivité, il est préférable que ce soit la commune qui assure le portage foncier pour que l'affaire soit conclue plus rapidement.

Madame LE HAZIF Elodie note que l'accessibilité du commerce actuel est compliqué et demande si des travaux d'aménagement sont envisageables. Monsieur Le Maire explique que la configuration des lieux actuels n'est effectivement pas favorable pour permettre une totale accessibilité et précise que le repreneur pourra peut-être envisager quelques travaux d'aménagement des lieux en fonction de son projet de développement.

Concernant le montant du loyer perçu par la collectivité, Monsieur BERNARD Didier précise qu'il sera global et conforme au bail signé chez un notaire.

Madame LE HAZIF Elodie conclut en notant qu'il s'agit d'une bonne alternative pour une solution de reprise de commerce local.

A la suite de ces différents échanges, et considérant la situation du commerce actuellement en vente et l'opportunité de reprise par un professionnel, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les points suivants :

- Acquisition de l'immeuble situé au 2, rue de la mairie, propriété de Monsieur Éric LAFFEACH, au profit de la commune de PLUMELIN au prix de 200 000€ ;
- Mise en place d'une location-vente avec le futur acquéreur

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 18 voix pour, approuve et valide l'acquisition pour un montant de 200 000€ (deux cent mille euros) de l'immeuble situé au 2 rue de la mairie, propriété actuelle de Monsieur Éric LAFFEACH et comprenant un local commercial, un local de production, un logement et toutes les annexes.

Le conseil municipal autorise également Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions préalables à la préparation de l'acte notarié et à signer l'acte notarié à l'office notarial de Maître KERRAND ainsi que le contrat notarié de location-vente avec le futur acquéreur du fonds et locataire des murs.

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE SERVICES COMMUNS POUR LA MISSION ARCHIVE ENTRE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE ET LA COMMUNE DE PLUMELIN.

Monsieur Le Maire rapporte que les archives sont l'ensemble des documents produits ou reçus par toute collectivité dans l'exercice de son activité. L'article L-2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les frais de conservation des archives constituent une dépense obligatoire.

Monsieur Le Maire explique que la commune de PLUMELIN possède un rayonnage important d'archives et de dossiers à archiver. Le traitement de celles-ci répond à une réglementation très précise. Une archiviste est intervenue en 2013 et un premier travail a été effectué. Depuis de nombreux dossiers n'ont pas été classés et la formation reçue par l'agent communal en 2013 n'est pas suffisamment complète pour le traitement de l'ensemble des dossiers. Il est proposé d'utiliser le nouveau service commun mis en place par Centre Morbihan Communauté (CMC) depuis le 20 Février 2020. Plusieurs missions sont proposées dans le cadre de la convention : recollement réglementaire suite aux élections municipales, accompagnement dans le tri des bureaux, classement fin des archives communales dans le local archives et aide à la gestion des documents d'activité.

Monsieur Le Maire relate qu'un diagnostic des besoins a été réalisé pour l'ensemble de ces missions sur un nombre de jours de travail nécessaire selon les missions. Le cout d'intervention est de 222€ par jour. Le coût total estimé pour l'ensemble des missions s'élève à 10 878€. Les missions pourront s'étaler sur plusieurs périodes

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 18 voix, valide la convention de services communs pour la mission archive entre la Commune et CMC et autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette convention.

EADM : TRANSFERT DU CONTRAT DE MANDAT POUR LA REALISATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune de PLUMELIN a confié à EADM la réalisation d'un restaurant scolaire dans le cadre d'une convention de mandat en date du 3 juillet 2018, conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 désormais codifiée aux articles L2410 et suivants du code de la commande publique. Le programme prévisionnel des constructions, le programme des équipements publics et le bilan prévisionnel de l'opération ont été approuvés par délibération du conseil municipal de PLUMELIN.

La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) engage une réforme profonde de l'organisation du secteur du logement social avec pour objectifs une diminution globale du nombre d'opérateurs et des économies d'échelle dans un contexte financier contraint.

Dans ce contexte le Conseil Départemental du Morbihan, principal actionnaire de la société EADM a validé la proposition approuvée par les Conseils d'administration d'EADM et de BSH, par délibérations en date du 12 décembre 2019, conduisant à l'absorption d'EADM par BSH, tout en fixant un certain nombre d'objectifs.

La reprise d'EADM par BSH intervient dans le cadre d'une procédure de Transmission Universelle de Patrimoine (TUP), prévue à l'article 1844-5 du Code civil et à l'article L.411-2-1, III, relatif à l'absorption d'une SEML agréée par un OPH.

Dans ces conditions, l'ensemble des contrats de la SEM ne présentant pas un caractère intuitu personae, les contrats de travail passés avec le personnel d'EADM ainsi que les biens composant son patrimoine sont automatiquement transférés à l'associé unique (BSH).

En revanche, les conventions intuitu personae (notamment conventions passées avec des collectivités après mise en concurrence, les cautionnements et autres garanties d'emprunt ...) ne sont pas automatiquement transférées et nécessitent l'accord préalable du contractant.

Ainsi, dans le cadre de la procédure engagée par EADM et BSH, il revient au conseil municipal d'autoriser la cession de la convention de mandat de réalisation d'un restaurant scolaire dans les conditions rappelées ci-avant.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 18 voix pour, autorise la cession de la convention de mandat en cours d'exécution qu'il a confiée à EADM intitulée : Mandat pour la réalisation d'un restaurant scolaire, étant précisé que la cession de ce contrat emportera la reprise pure et simple par BSH de l'ensemble des droits et obligations qui y sont stipulés.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert du contrat, accomplir les démarches et signer tous les actes subséquents liés à ces transferts.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES : ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rapporte que selon l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il convient de créer une commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) dont la mission est l'évaluation des charges et ressources transférées à la suite d'un transfert de compétence.

La CLECT est créée par l'organe délibérant qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque commune doit obligatoirement disposer d'au moins un représentant.

Pour faire suite à l'avis du bureau municipal, il est proposé au conseil municipal de proposer Monsieur Pierre GUEGAN, représentant de la commune au sein de la CLECT de Centre Morbihan Communauté

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 18 voix pour, valide la proposition de nommer Monsieur Pierre GUEGAN, représentant de la commune au sein de la CLECT de Centre Morbihan Communauté.

Monsieur André BOURGES arrive à 20h12.

Nombre de conseillers en exercice: 23

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers votants : 19

Excusés : 2

Absents : 3

INFORMATIONS ET DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire apporte des informations sur les affaires en cours :

❖ Affaire LE RUYET

Dans le cadre des délégations attribuées au Maire, le cabinet d'avocat représentant la commune a été sollicité dans une affaire intentée par Monsieur LE RUYET qui a déposé une requête au tribunal administratif le 11 août 2020. Le cabinet d'avocat a été chargé de préparer un mémoire dans le cadre de cette affaire qui concerne un refus de permis de construire. Monsieur le Maire détaille et rappelle brièvement les faits.

❖ Résidence Château 2 – maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire informe que suite à la consultation qui avait été lancée, le cabinet NICOLAS a été retenu pour la maîtrise d'œuvre de cette nouvelle Résidence.

Des plans vont être proposés prochainement pour que la commission travaux puisse travailler sur les futurs plans d'aménagement.

❖ ECO GESTION

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la mise en place de l'éco-gestion sur la commune de PLUMELIN (remplacement des conteneurs actuels par de nouveaux conteneurs sur des points de collecte aménagés sur l'ensemble de la commune), le service déchets de la communauté de commune viendra présenter le nouveau système lors du conseil municipal du 3 novembre. Une réunion publique est également programmée le 13 novembre

Dans le cadre de cette mise en place, le service déchets de CMC a recruté des « ambassadeurs » qui seront en charge de passer en porte à porte chez les habitants de PLUMELIN, MOUSTOIR'AC et LA CHAPELLE NEUVE.

❖ SRADDET

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à participer à l'enquête publique en cours jusqu'au 18 septembre sur site internet de la Région Bretagne. Cette enquête concerne les enjeux des aménagements futurs de la Région.

❖ Chevaux mutilés

Monsieur le Maire précise qu'il laissera la parole à Monsieur André BOURGES et Madame Vanessa PEDRONO qui reviennent d'une réunion sur ce sujet organisé par la gendarmerie.

❖ Suivi des personnes fragiles

Monsieur le Maire rappelle que durant la période de confinement, les élus en place se sont mobilisés chaque semaine pour suivre certains concitoyens plus fragiles : les personnes seules, les personnes avec des problèmes de santé ou qui ne pouvaient se déplacer....

Pendant plusieurs semaines, les élus ont appelé ou sont passés rendre visite, apporter du pain, des commandes ...

Quelques personnes se sont manifestées pour remercier vivement les élus pour cette attention et cette forme de présence. La semaine dernière, une personne a ainsi remis des chocolats, qui seront distribués en fin de séance.

❖ Distribution des masques

Monsieur le Maire souligne également que durant le confinement, de nombreux élus ont participé à la distribution de masques en tissus en porte à porte. La commune de PLUMELIN avait commandé un peu plus de masques tissus et toutes les personnes ne sont pas venues récupérer leurs masques (par choix ou par manque de disponibilités)

Il a donc été décidé en bureau municipal de proposer une nouvelle distribution destinée aux personnes qui ont besoin de nouveaux masques pour leur quotidien. Les personnes qui ont besoin d'un nouveau masque tissu pourront se rendre à la permanence qui se tiendra salle du conseil municipal ou en extérieur le samedi 17 octobre de 9h à 12h. Les personnes disponibles peuvent s'inscrire pour participer aux permanences. Un planning de permanence sera transmis une dizaine de jours avant.

❖ Réception des couturières

Monsieur le Maire précise qu'il est envisagé de prévoir un moment convivial avec les couturières qui ont œuvré à la couture de masque et kits. En fonction de l'évolution du contexte sanitaire, ce moment convivial sera programmé prochainement.

❖ Commerçants ambulants

Monsieur le Maire informe qu'un camion à pizza s'installe place de l'église face à l'entrée de Coët Village tous les mardis depuis le 1^{er} septembre. Une vente d'huitres est également prévue le vendredi 11 et samedi 12 septembre matin place de l'église

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET GROUPES DE TRAVAIL

TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT – Monsieur LORIC Roland

Monsieur LORIC Roland, informe sur l'avancée des différents chantiers en cours :

❖ Hall de la salle polyvalente : les poses de cloisons et les travaux d'électricité sont en cours

❖ Hall de la mairie : démolition des sanitaires le mercredi 9/09

La commission travaux se réunira le mercredi 9 septembre pour une réunion avec l'architecte pour retenir les matériaux.

Monsieur Anthony BERNARD arrive à 20h25

Nombre de conseillers en exercice: 23

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers votants : 20

Excusés : 2

Absents : 2

❖ Coët village : les travaux suivent leur cours

❖ Restaurant scolaire : les enduits seront réalisés prochainement.

Le Chantier Nature et Patrimoine (CNP) va intervenir pour le nettoyage devant la résidence des Camélias.

Les travaux de voirie débutent courant de semaine pour un montant estimé à 39 702 € HT.

ECO GESTION : plusieurs réunions de travail ont déjà été organisées sur en mairie et sur site, avec les techniciens du service déchets : 21 points de collectes sont déjà positionnés.

Madame Vanessa PEDRONNO arrive à 20h28

Nombre de conseillers en exercice: 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers votants : 21

Excusés : 2

Absents : 1

ASSOCIATIONS, SPORTS ET CULTURE – Madame CONAN Patricia

Madame CONAN Patricia indique que la reprise des activités des associations s'organise doucement et précise qu'à ce jour les salles sont fermées pour les motifs de réunion et les réunions familiales. Les associations sportives sont invitées à suivre les protocoles transmis par leurs fédérations. Les tournois de foot et pétanque devraient pouvoir se dérouler dans le respect des protocoles et l'application des mesures barrières.

Concernant les cours de Zumba et de Yoga : à ce jour près de 35 personnes sont inscrites et les activités vont reprendre normalement à partir du 15.

Madame CONAN Patricia annonce que se tiendront à Plumelin le 11 octobre 2020 les trophées des écoles de vélo : cette manifestation est organisée par l'OCL.

Madame CONAN Patricia rappelle que le spectacle du « Vieux néon » s'arrête à Plumelin le lundi 21 septembre à 18h30 à l'Espace de Loisirs du Tarun. Un repli est prévu à la médiathèque en fonction des conditions météorologiques.

Concernant la médiathèque, il n'est pas prévu d'animations d'ici la Toussaint et les écoles ne viennent pas sur site : des propositions ont été transmises aux écoles pour maintenir le lien.

Madame LIDURIN Christelle informe que suite à une décision prise par les membres du bureau, le forum des associations, initialement prévu le 5 septembre est reporté au printemps (entre avril et juin).

FINANCES ET COMMUNICATION – Monsieur BERNARD Didier

Monsieur BERNARD Didier informe que le prochain bulletin trimestriel PLUMELINFOS est en cours de préparation et de rédaction. La distribution est prévue début octobre. Plusieurs points seront évoqués : la rentrée scolaire, les travaux, la rubrique infos diverses et l'Eco Gestion.

Monsieur BERNARD Didier évoque également la préparation du bulletin annuel et précise que la commission réfléchit déjà à la structuration du bulletin, le contenu et souhaiterait qu'une photo du conseil municipal au complet puisse être réalisé lors du conseil municipal du 6 octobre. Il précise également qu'il est envisagé l'utilisation d'un nouveau logiciel pour préparer les bulletins de communication préparés par la commune.

La commission finance et communication se réunira le mercredi 30 septembre à 19h en mairie.

AFFAIRES SOCIALES/CCAS - Monsieur BOURGES André

Monsieur BOURGES André s'excuse pour son retard et précise qu'il participait avec Madame Vanessa PEDRONNO à une réunion concernant les mutilations d'équidés. Cette réunion avec les propriétaires d'équidés est à l'initiative de la gendarmerie.

En amont de cette réunion, les services de la mairie ont établi un fichier de propriétaires grâce aux diverses informations recueillies. Monsieur BOURGES André précise qu'avec Madame Vanessa PEDRONNO ils ont pris contact la veille, avec plusieurs propriétaires pour informer de la tenue de la réunion. Le fichier des propriétaires sera actualisé.

La réunion de ce 8 septembre s'est tenue à Moustoir'Ac à la demande de la gendarmerie. Il s'agissait d'une réunion d'informations destinées aussi à rencontrer les propriétaires. Cette réunion a permis d'informer sur les bon gestes et réflexes à avoir en amont. Madame Vanessa PEDRONNO précise que la liste des propriétaires connus et répertoriés va être transmise à la gendarmerie. Les propriétaires qui le souhaitent pourront participer à un groupe WhatsApp. L'échange d'informations doit pouvoir être rapide. Les propriétaires d'équidés qui organisent des patrouilles transmettront l'information pour éviter tout problème.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de faits sensibles et qu'il est souhaitable d'être discret pour permettre aux enquêteurs de réaliser leur travail. Ce sont des faits graves et il importe de rester très vigilant. Toutes les informations jugées utiles doivent être transmises à la gendarmerie. Madame Vanessa PEDRONNO précise en effet que les gendarmes sont preneurs d'informations, et qu'il ne faut pas hésiter à communiquer.

Monsieur BOURGES André conclut sur ce point en précisant qu'un bon travail de communication et d'échange s'était fait entre les différents partenaires, et qu'il restait attentif à cette problématique et à l'écoute des propriétaires.

Monsieur BOURGES André a ensuite évoqué les logements qui sont propriétés de la commune et pour lesquels il y a des changements de locataires. Des travaux de rafraîchissement seront effectués lorsque cela est nécessaire.

Monsieur BOURGES André informe que la réunion du CCAS se tiendra jeudi 1^{er} octobre à 18h00. Plusieurs points sont à l'ordre du jour, notamment le maintien ou non du repas du CCAS, repas offert aux personnes d'un certain âge.

AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE – Madame LE GAL Martine

Madame LE GAL Martine informe que la rentrée s'est bien passée, tant dans les écoles que dans les services périscolaires. L'organisation a été bien anticipée de part et d'autres.

- Ecole Marc Chagall : 105 élèves répartis en 5 classes sous la direction de Madame LE RAY
- Ecole Saint-Melaine : 158 élèves répartis en 6 classes sous la direction de Madame MASSON

Concernant les services périscolaires, une réunion de prérentrée s'est tenue fin août pour adapter les services de restauration et de garderie au nouveau protocole. Le service de restauration s'organise en 2 services : 1^{er} service avec environ 70 repas servis aux élèves de l'école Marc Chagall, 2^{ème} service pour l'école Saint-Melaine avec environ 110 repas. Pour la reprise et durant les deux premières semaines, les repas ont été servis dans 2 espaces. A partir du 14 septembre : les deux services reprennent dans l'espace cantine. Concernant la garderie, le principe de ne pas faire rentrer les parents dans les locaux a été maintenu.

Madame LE GAL Martine informe que les animations en lien avec la « Semaine bleue » sont annulées après discussion avec les animateurs des différentes structures.

Madame LIDURIN Christelle propose une visite des locaux communaux : les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur la feuille qui circule.

Madame LIDURIN Christelle informe que le conseil municipal des jeunes s'est réuni le 29 août pour préparer les prochaines activités.

RAPPORT D'ACTIVITES CMC

Monsieur le Maire informe que, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année, le Président de l'EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus, doit adresser avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que le lien (noté ci-dessous) et transmis aux conseillers a permis à chacun de télécharger le rapport d'activités 2019 de Centre Morbihan Communauté et de prendre connaissance de l'ensemble des activités et compétences.

<http://www.centremorbihancommunaute.bzh/nous-connaître/rapport-d-activite-2019/>

Monsieur le Maire propose de répondre aux questions qui pourraient se poser.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur LE BELLEGO Louis fait état de motos bruyantes qui passent régulièrement en centre bourg. Monsieur le Maire précise qu'il a déjà rencontré les gendarmes à ce sujet et qu'ils ont connaissance de cette problématique.

Monsieur LORGEUX Éric explique qu'à Botcoët des voitures se garent sur la voie verte qui vient d'être récemment aménagée. Monsieur LORGEUX Éric suggère que soient peut-être installés des panneaux de stationnement interdits à certains endroits. Cette proposition nécessiterait l'installation de très nombreux panneaux. La commission travaux étudiera cette problématique.

Monsieur Le Maire rappelle les dates des réunions et manifestations à venir :

- ✓ Mercredi 9/09 -18h – commission travaux
- ✓ Vendredi 18 et samedi 19/09 – visite des locaux communaux par les élus
- ✓ Lundi 21 septembre – 18h30 – « Le Vieux Néon promène sa brouette »
- ✓ Mercredi 30/09 – 19h- commission finances-communication
- ✓ Jeudi 01/10 – 18h – réunion CCAS
- ✓ Samedi 3/10- jury des maisons fleuries
- ✓ Mardi 6/10 – 19h30 –conseil municipal
- ✓ Vendredi 16/10- remise des prix des maisons fleuries
- ✓ Samedi 17/10 – 9h/12h – distribution de masques
- ✓ Mardi 3/11 - 19h30 –conseil municipal
- ✓ Vendredi 13/11 – réunion publique ECO GESTION

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, Monsieur le Maire lève la séance à 21h11.